Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260320-202603_27-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 202603.27

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le seize mars de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Jean-Claude ROUDAUT, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Mariannick LE MENN, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Marylène SALOU, Sandrine ABGRALL.

Excusé : Jean-Cassien LORIDANT
Pouvoir : Jean-Cassien LORIDANT à Patrice LELOUP
Secrétaire de séance : Nathalie CORRE est désignée secrétaire de séance.

Installation du conseil municipal
Election des Adjoints

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Vu la seule liste déposée, au nom de Nathalie CORRE, tête de liste ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 19 suffrages exprimés pour la liste de CORRE ;
-
- 4 bulletins blancs

Le conseil municipal, par :

- Elit la liste de Nathalie CORRE, tête de liste ;
- Installe :
    - Madame Nathalie CORRE en qualité de 1ère adjointe ;
    - Monsieur Dominique PEDRON en qualité de 2e adjoint ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260320-202603_27-DE

- Madame Frédérique BELLIER en qualité de 3e adjointe ;
- Monsieur Luc LE ROUX en qualité de 4e adjoint ;
- Madame Estelle DI SILVESTRO en qualité de 5e adjointe ;
- Monsieur Jean-Claude ROUDAUT en qualité de 6e adjoint ;

- Autorise Monsieur Pierre ABAUTRET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 20 mars 2026

Le Maire
Pierre ABAUTRET

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES
29890

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification